



agricole, et de transformer la nature actuelle de ce secteur, c'est-à-dire celle de la production de subsistance en une production commerciale viable, durable et concurrentielle. Le Projet d'expansion de la production du riz (ERPP) multiplie les efforts entrepris par le gouvernement tanzanien pour établir un partenariat efficace entre les secteurs public et privés tout au long de la chaîne de valeur du riz. Cet ensemble d'activités se nomme l'Initiative du partenariat rizier de la Tanzanie (TARIPA).

Plus précisément, le partenariat TARIPA a pour but de réaliser les objectifs suivants :

- La promotion des partenariats « public privé » au niveau du développement des approches innovatrices à la reproduction et la distribution des variétés de riz améliorées à travers la région ciblée par le projet.
- L'accélération des taux d'adoption des variétés de riz de haut rendement chez les cultivateurs rizicoles dans la région ciblée grâce à une subvention des intrants agricoles qui réduirait le coût de production.

ACTIONAID)
À L'EMPLOI DE SA
SOUDEUSE.

(HANS NGOTEYA/
ET LES FORMER

JEUNES DU VILLAGE

EMBAUCHER DES

JAMES KINYAMI A PU

VENTE DU RIZ, JOYCE
AVEC LES REVENUS
SUPPLÉMENTAIRES
QUE LUI RAPPORTE LA



pépinières, les techniques de greffe et de désherbage, la gestion agrochimique des

1. Le projet cible-t-il les petits producteurs ?

L'ERPP a été lancé dans 11 districts de la Tanzanie continentale ; Mbarali, Kyela, Mbozi, Morogoro, Kilombero, Kilosa, Mvomero, Iringa, Sumbawanga, Mpanda et Songea, ainsi que 3 districts de l'archipel du Zanzibar ; Mtwango, Kibokwa et Ole. Ces districts sont des régions connues pour la production du riz, mais leur productivité moyenne, c'est-à-dire 1.5 tonne métrique par hectare (MT/ha) est très basse en comparaison à celle d'un nombre d'autres pays, par exemple l'Égypte (9.5MT/ha), le Viêt-Nam (4.9MT/ha), le Bangladesh (4.0MT/ha) et l'Inde (3.3MT/ha.) Ces régions ciblées ont le potentiel d'augmenter leur productivité grâce à l'irrigation et l'adoption de variétés améliorées des semences. Le gouvernement de la Tanzanie continentale et le RGoZ estiment tous deux que le riz est une culture qui peut potentiellement apporter l'autonomie alimentaire nationale au long terme et ainsi réduire le nombre d'importations en Tanzanie. Étant donné que le riz est aussi une culture de base hautement commercialisée, il est fort probable que cette céréale puisse contribuer également à l'établissement de la sécurité alimentaire du pays, la hausse des revenus ménagers et la réduction de la pauvreté monétaire.

Dans les districts du Kilosa, Mvomero et Kibokwa, les agriculteurs ont affirmé que la sélection des participants a été faite par les agents de vulgarisation locaux. Ceux-ci ont tenté d'identifier les ménages agricoles en risque de faillite vis-à-vis de divers facteurs, notamment le sexe des agriculteurs, leur risque quant à l'insécurité alimentaire et leurs revenus.

mois de l'année à cause des faibles niveaux de productivité, ce qui oblige les hommes et les femmes tous deux à chercher du travail occasionnel à l'intérieur et à l'extérieur de leur village afin de gagner les revenus nécessaires à l'achat de la nourriture. Dans certains cas, il a été difficile de recruter des agriculteurs qui veulent participer au projet étant donné que ceux-ci espéraient être récompensés par des subventions qui financeraient des intrants agricoles ou par d'autres compensations financières.

Néanmoins, le projet a réussi à atteindre des femmes et des jeunes, et à leur offrir des formations et des subventions pour le financement des intrants agricoles. Les femmes ont été fortement encouragées à participer à chacune des activités du projet.

10

10

De plus, le SRI préconise une diminution de l'emploi des agrochimiques, et on rapporte des résultats positifs de l'utilisation des intrants agricoles biologiques tels que le compost et le paillis. Même si l'utilisation des engrais et des pesticides n'est pas encore totalement exclue du SRI, ces intrants réduisent le potentiel des résultats positifs du SRI quant à la qualité du sol, la santé de l'environnement et l'abordabilité économique.

2. Comment le projet a-t-il atteint les petits producteurs de denrées alimentaires ?

a. Une production agricole augmentée

Les agriculteurs ont affirmé que les intrants agricoles et les formations techniques fournis leur ont permis d'adopter un nouveau système rizicole et d'augmenter leur productivité. Ils ont ajouté que grâce à l'apprentissage du SRI et l'appui des agents de vulgarisation, ils ont pu abandonner les systèmes rizicoles traditionnels et ainsi tripler leur production de riz. Les riziculteurs sont devenus capables aussi d'expliquer aux autres les techniques SRI relatives à la préparation des p al (s)g24 (p)-6.47.4 re

La fourniture des intrants agricoles subventionnés a permis aux agriculteurs de se servir des variétés de semences améliorées et d'engrais tout au long des différentes étapes de la poussée des plantes. L'approche des parcelles de démonstration a aidé les riziculteurs à affiner leurs compétences en SRI, et les Journées d'apprentissage ont incité les agriculteurs à augmenter leur production.

Malgré les observations positives des producteurs de riz brut, il doit être noté qu'ils font face à de nombreux défis vis-à-vis de l'expansion de la zone de production à l'intérieur d'un même

superficie de production et d'ainsi augmenter les revenus.

b. L'accès à des meilleures technologies de production

Les activités de l'ERPP ont cherché à renforcer chez les collectivités agricoles l'importance des formations techniques, du réseautage et des intrants agricoles afin d'augmenter les rendements. Les agriculteurs ont fait rapport d'une augmentation de leurs revenus grâce à l'aide offerte par le projet. Certains agriculteurs ont bénéficié également des semences de souche destinées à la reproduction des variétés améliorées ailleurs. Les semences améliorées avaient été testées localement par l'Institut officiel de la certification des semences de la Tanzanie (TOSCI), puis développées et purifiées par KATRIN. L'ASA s'est chargée de la reproduction et de la distribution des semences par le biais des points de vente autorisés ou directement aux riziculteurs.

En Tanzanie continentale, les riziculteurs ont affirmé qu'ils ont reçu de 5 à 6 kg de semences



L'AGENT DE TRANSFERT
DE TECHNOLOGIE
SAADA SAIF
(CENTRE) OFFRE AUX
AGRICULTEURS SES
CONSEILS QUANT
AUX MEILLEURES
TECHNIQUES POUR
SÉCHER LE RIZ APRÈS
SA RÉCOLTE.

(ALLAN GICHIGI/
ACTIONAID)

Malgré l'amélioration de la productivité et des connaissances en SRI, les agriculteurs se sont plaints du manque d'entrepôts et de machines de traitement qui limite l'augmentation des revenus potentielle.

d. La sécurité alimentaire

Il a été largement évoqué par les agriculteurs et agricultrices que les excédents de riz produit ont suffi à assurer la disponibilité de denrées alimentaires au niveau des ménages individuels durant le cours de l'année. Avant l'intervention du projet, les agriculteurs, aussi bien en Tanzanie continentale qu'au Zanzibar, avaient fait rapport d'une faible production saisonnière et du fait qu'ils n'avaient donc pas les réserves nécessaires à garantir la saison suivante. Ils se heurtaient fréquemment à des pénuries de vivres entre les mois de janvier et de mars.

projet. L'ERPP est un élément clé du Programme de développement du secteur agricole, et les activités se sont effectuées dans le cadre du système de planification, de contrôle budgétaire, de veille et d'évaluation du gouvernement. Au Zanzibar, la responsabilité de l'implémentation du projet est retombée sur le Ministère d'agriculture et de ressources naturelles.

Au niveaux gouvernementaux locaux en Tanzanie continentale et au Zanzibar, l'ERPP a permis d'augmenter les capacités du personnel de vulgarisation à transmettre la technologie de production et les services techniques aux petits producteurs de riz brut qui sont en risque d'insécurité alimentaire et de pauvreté monétaire.

Parce que l'ERPP a toujours envisagé l'emploi des systèmes d'implémentation du Programme de développement du secteur agricole, il a également aidé à renforcer le personnel de vulgarisation du gouvernement. En revanche, l'inclusion du personnel de vulgarisation gouvernemental au niveau local a empêché la participation des ONG et OSC agricoles à son implémentation.

Au niveau national, le Ministère de la sécurité alimentaire et des coopératives agricoles a coordonné les efforts liés au lancement de l'ERPP. Le coordinateur de l'ERPP est subordonné au Directeur de la politique et de la planification du Ministère d'agriculture aussi bien en Tanzanie continentale qu'au Zanzibar.

ont participé. Les associations agricoles et civiles se sont déclarées satisfaites du niveau de leur participation aux réunions et aux ateliers de travail consacrés à la préparation de la proposition de l'ERPP. Cependant, ils ont exprimé leur mécontentement vis-à-vis de leur exclusion lors de l'étape d'implémentation, particulièrement en ce qui concernait l'approvisionnement des services de vulgarisation tels que le MVIWATA.

4. Comment le projet parvient-il aux femmes, et en quoi sont-elles avantagées par L'ERPP ?

L'ERPP a été conçu pour favoriser les femmes et les jeunes. En deux ans seulement d'implémentation en Tanzanie continentale, la participation des femmes et des jeunes à l'École paysanne et aux parcelles de démonstration est égale à presque 50% de tous les

AUPARAVANT, JOHN
ANDREA KUNAMBA
(CENTRE) ET SA FAMILLE
NE MANGEAIENT
QU'UNE SEULE
FOIS PAR JOUR.
MAINTENANT, LEUR
RECOLTE DE RIZ LEUR
ASSURE TROIS REPAS
SAINS AU QUOTIDIEN.

**(HANS NGOTEYA/
ACTIONAID)**



petites productrices de riz brut a n d'accroitre la participation des femmes dans la production rizicole et d'équilibrer la majorité masculine actuelle.

Le manque d'une approche systématique envers l'inclusion des femmes a créé des lacunes dans l'implémentation du projet. Par exemple, il existe une forte proportion d'hommes par rapport à celle des femmes parmi les experts techniques du projet. Les femmes ont aussi fait face à des options limitées vis-à-vis de la gestion des responsabilités ménagères qui leur permettrait de participer aux réunions de consultation, les Journées d'apprentissage sur le terrain et les visites de groupe. Il a été suggéré que les formations collectives s'effectuent plus près de chez eux a n de réduire la durée de voyage, et que les réunions consultatives se limitent à une ou deux heures.

5. Le projet renforce-t-il les collectivités face au changement climatique ?

La Tanzanie a éprouvé six sècheresses majeures au cours des trois dernières décennies. Le pays est actuellement classé 40eme en termes de vulnérabilité face au changement climatique en Afrique. La résilience climatique est particulièrement importante pour les petits agriculteurs. Néanmoins, l'ERPP a mis l'accent sur l'introduction de nouvelles technologies de production, la réhabilitation de systèmes d'irrigation et le renforcement des associations de producteurs.

Le SRI renforE8o4705A0006 Tw -1.6 0p539liciDx%PnPP5 P@

été effectuées : la conservation écologique et la formation gestionnaire, y compris la distribution de dépliants sur les méthodes de contrôle des maladies aux agriculteurs. Elle a rajouté que des études sur l'impact social avaient été effectuées également.

Ces mêmes efforts n'ont pas été reproduits dans les districts de Kilosa et Mvomero, ces, en partie à cause des délais éprouvés dans l'implémentation des travaux de construction des systèmes d'irrigation, des entrepôts et des routes.

Recommandations

Le projet a réussi à mobiliser et à parvenir aux agricultrices et aux ménages vulnérables grâce au transfert des technologies de production améliorées et au renforcement des collectivités agricoles qui résulte des Écoles paysannes, des parcelles de démonstration, et des visites en groupe des fermes modèles. Tout ceci a été possible grâce à la participation du personnel de vulgarisation du gouvernement tanzanien. Les recommandations suivantes pourraient servir à améliorer la durabilité et la résilience agricole, ainsi que les conditions des femmes agricultrices lors de la conclusion de l'ERPP.

Les recommandations relatives à l'approche et la stratégie générales du projet :

- Le projet doit évaluer les moyens par lesquels les collectivités agricoles puissent être renforcées et appuyées à l'avenir. Ces collectivités doivent acquérir leur indépendance économique grâce à la production et le traitement du riz brut, l'emballage du riz transformé, et l'accès aux divers marchés qui puissent leur offrir des meilleurs prix. Plusieurs projets ont privilégié le renforcement des capacités, mais à la conclusion des interventions, leurs participants retournent au statu quo.
- L'ERPP est actuellement en train de finaliser ses dernières activités liées à la réhabilitation des systèmes d'irrigation et à la construction d'entrepôts et de routes agricoles alors qu'il rentre dans sa troisième année de mise en œuvre. Il est donc important d'insister sur l'achèvement des activités dans les délais prévus, tout en assurant l'impact durable et renouvelable du projet.
- Ce projet doit améliorer l'implication des organisations agricoles telles que le MVIWATA et les associations civiles, y compris les associations qui favorisent les droits de la femme, dans l'implémentation, la surveillance, l'évaluation et la gestion stratégique de toutes ses activités.
- Le projet bénéficierait de l'adoption d'une approche fondée sur les droits civils qui s'appliquerait à sa stratégie d'intervention, surtout à l'égard de l'accès aux terres productives et irrigables des petits producteurs de riz bruts qui désirent étendre leurs cultures mais ne peuvent pas accéder les terrains en question. Un grand nombre des systèmes d'irrigation sont surpeuplés et la location des terres est très coûteuse.

Les recommandations relatives à la responsabilisation de la femme :

- Une approche fondée sur le sexe doit être systématiquement adoptée afin d'assurer l'inclusion des femmes et des jeunes à tous les niveaux des activités du projet et l'allocation de toutes les subventions. Les femmes et les jeunes représentent les groupes

les plus vulnérables vis-à-vis de l'accès aux technologies de production du secteur agricole. La conception de la subvention destinée aux intrants agricoles est importante étant donné qu'elle doit permettre aux femmes et aux jeunes de pouvoir rembourser les coûts des intrants agricoles avant la récolte. Par exemple, on devrait accorder aux femmes et aux jeunes un délai de grâce qui leur permettrait de mettre leurs économies dans une caisse d'épargne durant la première année de leur participation au projet. Les femmes devraient également bénéficier d'une transition vers les intrants agricoles biologiques afin de réduire leur risque d'exposition aux agrochimiques. **e 5**

f. 7-52.6 (r)11r0.1e6.6929 6 (r)2.8 (-6 (r) c.68).9 (. Le)-12s pr -0.4.6 (8)-9.6 (r)e 7récr (s)7o. (c -17 0 11 5i6.692

Remerciements

Ce rapport a été rédigé par le Docteur Joel Johnson Mmasa et M. Festo E. Maro. Ils se sont fondés sur les recherches qu'ils ont effectué eux-mêmes, avec la participation de Mme Alberta Guerra, Mme Sophia Har, M. Joram Wimmo, et M. Elias Mtinda.

ActionAid USA, 1220 L Street, NW, Suite 725, Washington D.C. 20005, +1 (202) 835-1240

www.actionaidusa.org

More Action. Less Aid.